



**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire de Joué l'Abbe,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;  
Vu la délibération n°040-2025 du 05 juin 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »  
Vu les lignes directrices établies par le maire de Joué l'Abbé après avis du comité social territorial,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BARILLET Muriel	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
BONTEMPS Nathalie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
MILET Arlette	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
THERMUNIEN Nathalie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Proportion homme / femme des agents promovables *			
Total	Hommes	Femmes	
4	0	4	

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus			
Total	Hommes	Femmes	
4	0	4	

**Avancement au grade de :** Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
PERDOUX Jean-Louis	Adjoint technique territorial

Proportion homme / femme des agents promovables *			
Total	Hommes	Femmes	
1	1	0	

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**Avancement au grade de :** Agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
PITARD Christelle	Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles

Proportion homme / femme des agents promouvables \*

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 :** Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Joué-L'Abbé, 05 juin 2025

LE MAIRE, Magali LAINE

